



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic – Demande de subvention d'investissement 2026

Dijon métropole, en tant que membre du Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic (SMADL) aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté, peut cofinancer, à parité avec cette dernière, tout ou partie des investissements dudit Syndicat, au taux de 50%.

Pour mémoire, l'article 9 des statuts du SMADL précise notamment, que « le financement des investissements fait l'objet de subventions d'investissements des membres composant le Syndicat mixte ».

Dans le cadre de la délibération du comité syndical du 6 février 2026 relative à l'approbation de son budget primitif 2026, le SMADL a sollicité, auprès de ses deux membres, le versement d'une contribution d'investissement 2026, d'un montant total de 240 000 €, répartis à parité entre les deux entités (soit 120 000 € pour la Région et 120 000 € pour Dijon Métropole).

Les principaux investissements prévus par le SMADL en 2026 concernent, à la fois :

- la remise à niveau de trois postes électriques HTA (haute tension A / moyenne tension) ;
- la réalisation de travaux de maintenance préventive de la piste principale et des travaux de reprise des taxiways A et B ;
- une enveloppe « prévisionnelle » afin de financer en cours d'année d'éventuelles études complémentaires ainsi que divers travaux de rénovation dans plusieurs bâtiments et des interventions sur les clôtures.

Il est proposé d'apporter le soutien de Dijon métropole à l'investissement du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic à hauteur de 120 000 €.

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic, et en particulier leur article 9 ;

Vu le budget primitif 2026 dudit Syndicat, approuvé par délibération de son comité syndical en date du 6 février 2026 ;

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention d'investissement de 120 000 € au Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2026 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN

POUR : 39

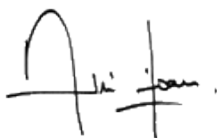
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

